

## ARRÊTÉ N° 2024\_242

### METTANT FIN AUX FONCTIONS DE MME SABINE ROMAIN, RÉGISSEUR TITULAIRE ET DE MME DELPHINE CHÊNERIE, MANDATAIRE SUPPLÉANTE DE LA RÉGIE D'AVANCE DE LA DIRECTION EUROPE INTERNATIONALE

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiant le Code général des collectivités territoriales et complétant le Code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment l'article 22 ;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu la décision D 2023-081 du 5 juin 2023 portant création de la régie d'avances auprès de la direction Europe internationale ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2023-203 du 5 juin 2023 portant nomination de Mme Sabine Romain, régisseur titulaire et de Mme Delphine Chênerie, mandataire suppléante de la régie d'avances auprès de la direction Europe international au sein du Département de la Seine-Saint-Denis sise immeuble Européen III, au 225 avenue Paul Vaillant Couturier à Bobigny ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE PREMIER.** – Il est mis fin aux fonctions de Mme Sabine Romain, régisseur titulaire et de Mme Delphine Chênerie, mandataire suppléante de la régie d'avances auprès de la direction Europe international au sein du Département de la Seine-Saint-Denis sise immeuble Européen III, au 225 avenue Paul Vaillant Couturier à Bobigny.

**ARTICLE 2.** - Mme Sabine Romain, régisseur titulaire devra remettre tous les documents, fonds et valeurs à Mme le payeur départemental pour qu'elle procède à la vérification complète de la régie.

**ARTICLE 3.** – Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2023-203 du 5 juin 2023.

**ARTICLE 4.** – Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 5.** – Le directeur général des services du Département et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le